

République Française

Département de l'Ariège

*Commune de
Ferrières sur Ariège*

Convocation du Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu le :

***Jeudi 24 septembre 2020 à 18h
Salle des Fêtes***

Ordre du Jour :

- Demandes de subvention au titre de la DETR 2020 et 2021,
- Décision Modificative n°1, opération 36 (modification du PLU), paiement d'un reliquat au commissaire enquêteur,
- Décision modificative technique pour la sortie d'inventaire de biens mobiliers,
- Situation du SIVE,
- Demande de subvention,
- Questions diverses.

Veillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

A FERRIERES SUR ARIEGE le **21 SEP. 2020**

**Le Maire,
Paul HOYER**



Pièces jointes :

- Compte-rendu du Conseil municipal du 10 juillet 2020.

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
 09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRAZILLIER Marie-José, HOYER Paul, HUBERT Jacques, MENDEZ Franck, RIU Katia, RODRIGO Jean-François, SURCIN Valérie.

Procuration : de GRANIER Jean-Paul à HOYER Paul.

Absents excusés : GRANIER Jean-Paul.

Secrétaire de séance : CASTROVIEJO Gilles.

Date de la convocation : le 21 septembre 2020.

OBJET :
DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune a reçu très tardivement des factures relatives à la modification du PLU intervenue en 2019 et qui n'avaient pas été prévues au budget 2020. L'opération 36 relative à la réalisation du PLU doit être approvisionnée de façon à payer ces dernières factures. Par ailleurs, Monsieur le Maire propose de transférer les montants inscrits aux opérations 47 (Col de la Perche 2019) et 48 (Goudronnage 2019) vers les opérations 50 (Col de la Perche) et 49 (Goudronnage), car aucuns travaux relatifs aux opérations 47 et 48 n'ont débutés en 2019, ni avant le vote du Budget Primitif 2020. Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2033-36 : Urbanisme réalisation du PLU		1000 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		1000 €
D 2313-11 Embellissement	1000 €	
D 2315-47 : Col de la Perche 2019	10 000 €	
D 2315-48 : Goudronnage 2019	7 000 €	
D 2315-49 : Goudronnage		7 000 €
D 2315-50 : Col de la Perche		10 000 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	18 000 €	17 000 €
TOTAL	18 000 €	18 000 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/44 du 10 juillet 2020 approuvant le budget primitif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire, d'effectuer les virements de crédits tels que décrits plus haut,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

Le caractère exécutoire de cet acte le :

Après dépôt en préfecture le :

Après publication ou notification le :

07 OCT. 2020

REÇU LE :

14 OCT. 2020



Le Maire,
 Paul HOYER

PREFECTURE FOIX

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRAZILLIER Marie-José, HOYER Paul, MENDEZ Franck, RIU Katia, RODRIGO Jean-François.

Procuration : de GRANIER Jean-Paul à HOYER Paul et de HUBERT Jacques à CASTROVIEJO Gilles.

Absents excusés : GRANIER Jean-Paul, HUBERT Jacques, SURCIN Valérie.

Secrétaire de séance : CASTROVIEJO Gilles.

Date de la convocation : le 21 septembre 2020.

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL
ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE
L'ACCOMPAGNEMENT A LA VITALITE DES TERRITOIRES,
AMENAGEMENT ET QUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS
(CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE) POUR LE PROJET DE
CREATION D'UNE NOUVELLE VOIE
EQUIPEE D'UNE LIAISON DOUCE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité prochaine de réaliser une nouvelle voie de circulation. Ce projet découle de la première modification du PLU de la commune permettant l'aménagement d'une zone d'habitation dans un objectif de développement maîtrisé et diversifié en conformité avec les orientations du SCOT et du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) : maîtrise de la densité foncière, mixité du parc de logements (logements sociaux, conventionnés, individuels) ...

Dans ce cadre, une vingtaine de logements sociaux et conventionnés verront très prochainement le jour à Ferrières, assurant ainsi une continuité urbaine entre le centre de la commune et ses quartiers sud.

Leur desserte devra être assurée par la création d'une nouvelle voie communale comprenant une liaison douce (cyclable et piétonne) pour un montant de travaux estimé à **83 533,28 € H.T.** (quatre-vingt-trois mille cinq cent trente-trois euros et vingt-huit centimes).

Cette nouvelle liaison garantira la connexion entre le cœur du village équipé de commerces de proximité, de services à la personne, de médecin et paramédicaux... et les quartiers périphériques de Ferrières. Elle sera également intégrée à une réflexion plus globale de déploiement de modes actifs de déplacement sur l'ensemble de la commune.

Le financement de cette liaison peut être effectué au moyen des fonds propres de la commune et des subventions sollicitées auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental au titre du Contrat Territorial Occitanie (accompagnement à la vitalité des territoires, aménagement et qualification des espaces publics). Monsieur le Maire propose de voter les montants de la réalisation de ce projet et de solliciter une subvention pour mener à bien cette opération en 2021.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avancée des travaux des logements,

Vu les devis estimatifs produits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de ce projet pour un montant estimatif de **83 533,28 € H.T.** (quatre-vingt-trois mille cinq cent trente-trois euros et vingt-huit centimes) environ aléas compris ;

REÇU LE
26 OCT. 2020
PREFECTURE FOIX

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental au titre du Contrat Territorial Occitanie (accompagnement à la vitalité des territoires, aménagement et qualification des espaces publics) et du Fond Régional d'Intervention afin de financer ce projet,

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 21 OCT. 2020

Après dépôt en préfecture le: 21 OCT. 2020

Après publication ou notification le :



Le Maire,
Paul HOYER

REÇU LE :
26 OCT. 2020
PREFECTURE FOIX

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRAZILLIER Marie-José, HOYER Paul, MENDEZ Franck, RIU Katia, RODRIGO Jean-François.

Procuration : de GRANIER Jean-Paul à HOYER Paul et de HUBERT Jacques à CASTROVIEJO Gilles.

Absents excusés : GRANIER Jean-Paul, HUBERT Jacques, SURCIN Valérie.

Secrétaire de séance : CASTROVIEJO Gilles.

Date de la convocation : le 21 septembre 2020.

OBJET :
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR
LE PROJET DE CREATION D'UNE NOUVELLE VOIE EQUIPEE
D'UNE LIAISON DOUCE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité prochaine de réaliser une nouvelle voie de circulation. Ce projet découle de la première modification du PLU de la commune permettant l'aménagement d'une zone d'habitation dans un objectif de développement maîtrisé et diversifié en conformité avec les orientations du SCOT et du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) : maîtrise de la densité foncière, mixité du parc de logements (logements sociaux, conventionnés, individuels) ...

Dans ce cadre, une vingtaine de logements sociaux et conventionnés verront très prochainement le jour à Ferrières, assurant ainsi une continuité urbaine entre le centre de la commune et ses quartiers sud.

Leur desserte devra être assurée par la création d'une nouvelle voie communale comprenant une liaison douce (cyclable et piétonne) pour un montant de travaux estimé à **83 533,28 € H.T.** (quatre-vingt-trois mille cinq cent trente-trois euros et vingt-huit centimes).

Cette nouvelle liaison garantira la connexion entre le cœur du village équipé de commerces de proximité, de services à la personne, de médecin et paramédicaux... et les quartiers périphériques de Ferrières. Elle sera également intégrée à une réflexion plus globale de déploiement de modes actifs de déplacement sur l'ensemble de la commune.

Le financement de cette liaison peut être réalisé au moyen des fonds propres de la commune et des subventions sollicitées auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Monsieur le Maire propose de voter les montants de la réalisation de ce projet et de solliciter une subvention pour mener à bien cette opération en 2021.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avancée des travaux des logements,

Vu les devis estimatifs produits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de ce projet pour un montant estimatif de **83 533,28 € H.T.** (quatre-vingt-trois mille cinq cent trente-trois euros et vingt-huit centimes) environ aléas compris ;

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la D.E.R.T afin de financer ce projet,

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

REÇU LE :

26 OCT. 2020

PREFECTURE FOIX

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 21 OCT. 2020

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 21 OCT. 2020



Le Maire,
Paul HOYER

REÇU LE :
26 OCT. 2020
PREFECTURE FOIX

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRAZILLIER Marie-José, HOYER Paul, MENDEZ Franck, RIU Katia, RODRIGO Jean-François, SURCIN Valérie.

Arrivée de SURCIN Valérie à 18h40.

Procuration : de GRANIER Jean-Paul à HOYER Paul et de HUBERT Jacques à CASTROVIEJO Gilles.

Absents excusés : GRANIER Jean-Paul, HUBERT Jacques.

Secrétaire de séance : CASTROVIEJO Gilles.

Date de la convocation : le 21 septembre 2020.

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA ROUTE DU COL DE LA PERCHE, PREMIERE TRANCHE SECTION DE COMINGE A LACOUT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la section de la route du Col de la Perche partant de Cominges (commune de Prayols) à Lacout (Ferrières) est un chemin qui dessert des habitations situées sur la commune de Prayols et qui constitue le seul accès dont disposent ces riverains en cas de nécessité d'urgence (médecins, secours...).

Une mise à niveau de la bande de roulement est nécessaire pour satisfaire aux exigences de desserte ainsi qu'une reprise de la structure roulante dégradée depuis des années par des conditions climatiques défavorables à ce type de chemin.

La rénovation de la première tranche de la route du Col de la Perche, comprend l'empierrement, le curage et le nivellement des fossés sur une tranche de 500 mètres ainsi que l'élagage sur une longueur de deux kilomètres, pour un montant total des travaux estimés à **19 625 € H.T**(dix-neuf mille six cent vingt-cinq euros hors taxes).

Le financement de cette rénovation peut être réalisé au moyen des fonds propres de la commune et des subventions sollicitées au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Monsieur le Maire propose de voter les montants des travaux et de solliciter une subvention pour mener à bien cette réalisation au titre de la DETR.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux rénovation de la première tranche de la route du Col de la Perche pour un montant total des travaux estimés à **19 625 € H.T**(dix-neuf mille six cent vingt-cinq euros hors taxes),

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la DERT afin de financer ce projet,

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

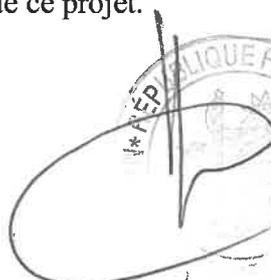
Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, 21 OCT. 2020

le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 21 OCT. 2020


REÇU LE :
26 OCT 2020
PREFECTURE FC

Le Maire,
Paul HOYER

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
 09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRAZILLIER Marie-José, HOYER Paul, MENDEZ Franck, RIU Katia, RODRIGO Jean-François, SURCIN Valérie.

Arrivée de SURCIN Valérie à 18h40.

Procuration : de GRANIER Jean-Paul à HOYER Paul et de HUBERT Jacques à CASTROVIEJO Gilles.

Absents excusés : GRANIER Jean-Paul, HUBERT Jacques.

Secrétaire de séance : CASTROVIEJO Gilles.

Date de la convocation : le 21 septembre 2020.

OBJET :
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LE
 DESENGORGEMENT ROUTIER ET LA SECURISATION DU
 QUARTIER DE SUTRA**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2020/09 du 5 mars 2020, la commune a décidé de l'acquisition de la propriété GARAUD, cadastrée AC 178, d'une superficie de 3 059 m², pour un montant de 10 000 € (dix mille euros).

Cette propriété se situe dans le quartier de Sutra qui fait régulièrement l'objet de plaintes de la part de ses riverains concernant la saturation de la voirie. Cette dernière est étroite et l'habitat y est ancien et concentré. Certains habitants n'ayant ni parking, ni garage, sont obligés de garer leur voiture principale ou secondaire dans la rue, encombrant ainsi le passage et altérant la sécurité des lieux.

L'acquisition de cette parcelle permettrait d'une part de régler définitivement les problèmes de sécurité et de salubrité de cette zone en faisant démolir le bâtiment, et d'autre part, contribuerait à désengorger le stationnement dans le quartier de Sutra par la réalisation de places de parking ouvertes et mise à disposition des riverains. Les travaux de démolition et de création du futur parking ont été estimés à 20 804 € H.T (vingt-mille huit cent quatre euros hors taxes), amenant ainsi le montant total de cette opération à **30 804 € H.T** (trente mille huit cent quatre euros hors taxes).

Le financement de cette rénovation peut être réalisé au moyen des fonds propres de la commune et des subventions sollicitées au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Monsieur le Maire propose de voter les montants des travaux et de solliciter une subvention pour mener à bien cette réalisation au titre de la DETR.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux pour un montant total estimé à **30 804 € H.T** (trente mille huit cent quatre euros hors taxes),

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la DERT afin de financer ce projet,

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, 21 OCT. 2020

le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

21 OCT. 2020

Après publication ou notification le :



PREFECTURE FOIX

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRAZILLIER Marie-José, HOYER Paul, MENDEZ Franck, RIU Katia, RODRIGO Jean-François, SURCIN Valérie.

Arrivée de SURCIN Valérie à 18h40.

Procuration : de GRANIER Jean-Paul à HOYER Paul et de HUBERT Jacques à CASTROVIEJO Gilles.

Absents excusés : GRANIER Jean-Paul, HUBERT Jacques.

Secrétaire de séance : CASTROVIEJO Gilles.

Date de la convocation : le 21 septembre 2020.

OBJET :
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR
L'AMENAGEMENT D'UN PARKING AU CŒUR DE VILLAGE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2019/35 du 12 septembre 2019, la commune a décidé d'aménager le parking situé Résidences des écoles, en l'optimisant et en l'agrandissement par l'acquisition, de gré à gré, de la parcelle cadastrée AB 106, d'une surface de 163 m². Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal que la livraison en 2021, de 11 logements, réalisés par les HLM/Toit Pour Tous, dans le cœur de village, risquerait d'entraîner une forte occupation des places de stationnements déjà présentes et ceci au détriment de la clientèle des commerces et des professionnels implantés dans le cœur de village.

Le parking de la Résidences des écoles, situé à mi-chemin entre l'école et le Cœur de village pourrait être optimisé par son agrandissement et par la sécurisation et la mise en accessibilité de ses abords. L'acquisition de la parcelle et les travaux d'aménagement ont été estimés à **43 276 € H.T** (quarante-trois mille deux cent soixante-seize euros hors taxes), aléas compris.

Le financement de cette opération peut être réalisé au moyen des fonds propres de la commune et des subventions sollicitées au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Monsieur le Maire propose de voter les montants des travaux et de solliciter une subvention pour mener à bien cette réalisation au titre de la DETR.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition et les travaux d'aménagement du parking situé Résidences des écoles pour un montant total estimés à **43 276 € H.T** (quarante-trois mille deux cent soixante-seize euros hors taxes), aléas compris,

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la DERT afin de financer ce projet,

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

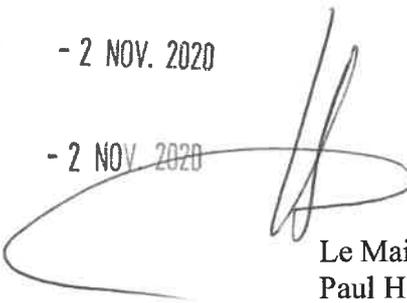
REÇU LE :

- 4 NOV. 2020

PREFECTURE FOIX

- 2 NOV. 2020

- 2 NOV. 2020



Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRAZILLIER Marie-José, HOYER Paul, MENDEZ Franck, RIU Katia, RODRIGO Jean-François, SURCIN Valérie.

Arrivée de SURCIN Valérie à 18h40.

Procuration : de GRANIER Jean-Paul à HOYER Paul et de HUBERT Jacques à CASTROVIEJO Gilles.

Absents excusés : GRANIER Jean-Paul, HUBERT Jacques.

Secrétaire de séance : CASTROVIEJO Gilles.

Date de la convocation : le 21 septembre 2020.

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ET
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE
L'ACCOMPAGNEMENT A LA VITALITE DES TERRITOIRES,
AMENAGEMENT ET QUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS
(CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE) POUR LE PROJET DE
L'AMENAGEMENT D'UN PARKING AU CŒUR DE VILLAGE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2019/35 du 12 septembre 2019, la commune a décidé d'aménager le parking situé Résidences des écoles, en l'optimisant et en l'agrandissement par l'acquisition, de gré à gré, de la parcelle cadastrée AB 106, d'une surface de 163 m². Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal que la livraison en 2021, de 11 logements, réalisés par les HLM/Toit Pour Tous, dans le cœur de village, risquerait d'entraîner une forte occupation des places de stationnements déjà présentes et ceci au détriment de la clientèle des commerces et des professionnels implantés dans le cœur de village.

Le parking de la Résidences des écoles, situé à mi-chemin entre l'école et le Cœur de village pourrait être optimisé par son agrandissement et par la sécurisation et la mise en accessibilité de ses abords. L'acquisition de la parcelle et les travaux d'aménagement ont été estimés à **43 276 € H.T** (quarante-trois mille deux cent soixante-seize euros hors taxes), aléas compris.

Le financement de cette opération peut être effectué au moyen des fonds propres de la commune et des subventions sollicitées auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental au titre du Contrat Territorial Occitanie (accompagnement à la vitalité des territoires, aménagement et qualification des espaces publics). Monsieur le Maire propose de voter les montants de la réalisation de ce projet et de solliciter une subvention pour mener à bien cette opération en 2021.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avancée des travaux des logements,

Vu les devis estimatifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition et les travaux liés à ce projet pour un montant estimatif de **43 276 € H.T** (quarante-trois mille deux cent soixante-seize euros hors taxes), aléas compris ;

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental au titre du Contrat Territorial Occitanie (accompagnement à la vitalité des territoires, aménagement et qualification des espaces publics) et du Fond Régional d'Intervention afin de financer ce projet,

REÇU LE :

- 4 NOV. 2020

PREFECTURE FOIX

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: - 2 NOV. 2020

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : - 2 NOV. 2020



Le Maire,
Paul HOYER

REÇU LE :

- 4 NOV. 2020

PREFECTURE FOIX

Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRAZILLIER Marie-José, HOYER Paul, MENDEZ Franck, RIU Katia, RODRIGO Jean-François, SURCIN Valérie.

Arrivée de SURCIN Valérie à 18h40.

Procuration : de GRANIER Jean-Paul à HOYER Paul et de HUBERT Jacques à CASTROVIEJO Gilles.

Absents excusés : GRANIER Jean-Paul, HUBERT Jacques.

Secrétaire de séance : CASTROVIEJO Gilles.

Date de la convocation : le 21 septembre 2020.

OBJET :

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET DU FDAL
AMENAGEMENT ET SECURISATION DES ALLEES DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2017/56 du 21 décembre 2017, la commune a décidé d'aménager le cimetière communal. Suite à cette décision des travaux ont été engagés et soldés pour un montant 60 345.60 € TTC, concernant la réalisation d'un mur de soutènement, le déplacement du dépositoire et du columbarium, l'acquisition d'un nouveau columbarium, la création du jardin du souvenir...

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la fin de cette opération nécessite le réaménagement et la sécurisation des allées du cimetière, qui ont été estimés à **19 523 € H.T** (dix-neuf mille cinq cent vingt-trois euros hors taxes).

Le financement peut être envisagé au moyen des fonds propres de la commune et des subventions sollicitées au titre du Fond Départemental d'Action Locale (FDAL) et au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Monsieur le Maire propose de voter les montants de la réalisation de cette opération et de solliciter une subvention pour mener à bien cette réalisation au titre du FDAL et de la DETR.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de réaménagement et de sécurisation des allées du cimetière, estimés à **19 523 € H.T** (dix-neuf mille cinq cent vingt-trois euros hors taxes).

DECIDE de solliciter une subvention la plus élevée possible au titre de la DERT auprès de l'Etat et du FDAL auprès du Conseil Départemental afin de financer ce projet,

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, - 2 NOV. 2020

le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

- 2 NOV. 2020

Après publication ou notification le :

REÇU LE :

- 4 NOV. 2020

PREFECTURE FOIX


Le Maire,
Paul HOYER



Département de l'Ariège
Commune de FERRIERES SUR ARIEGE
 09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Présents : BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, CASSAN Jean, CASTROVIEJO Gilles, DE TAPIA Karine, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRAZILLIER Marie-José, HOYER Paul, MENDEZ Franck, RIU Katia, RODRIGO Jean-François, SURCIN Valérie.

Arrivée de SURCIN Valérie à 18h40.

Procuration : de GRANIER Jean-Paul à HOYER Paul et de HUBERT Jacques à CASTROVIEJO Gilles.

Absents excusés : GRANIER Jean-Paul, HUBERT Jacques.

Secrétaire de séance : CASTROVIEJO Gilles.

Date de la convocation : le 21 septembre 2020.

OBJET :
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2020 aux associations qui en ont fait la demande ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer des subventions municipales telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	VOTES
ACCA FERRIERES	300,00 €	250 € par délibération 2020/41 du 10 juillet 2020	
ANIM 236 TRAIL DU QUARTZ	400,00 €	Pas de demande-	-----
A'PARENTS (PARENTS D'ELEVES)	400,00 €	Pas de demande	-----
ASSOCIATION CULTURELLE FERRIEROISE	6 000,00 €	Pas de demande	-----
COMITE DES FÊTES	8 000,00 €	10 000 € par délibération 2020/41 du 10 juillet 2020	-----
LA MAISON DES LYCEENS L.P JEAN DURROUX	350,00 €	300 € par délibération 2020/41 du 10 juillet 2020	-----
LES AMIS DU CAPITOLE	150,00 €	300 € par délibération 2020/41 du 10 juillet 2020	A la majorité
PASSION GUITARE	0,00 €	4 800 € par délibération 2020/41 du 10 juillet 2020	-----
UNION DES PARACHUTISTES	150,00 €	150 € par délibération 2020/41 du 10 juillet 2020	-----
CROIX ROUGE	100,00 €	Pas de demande	-----
INFORMATIONS ADDICTIONS	150,00 €	150 € par délibération 2020/41 du 10 juillet 2020	-----
RESTAURANT DU CŒUR	600,00 €	600€ par délibération 2020/41 du 10 juillet 2020	-----
SECOURS POPULAIRE	200,00 €	Pas de demande	-----
TOTAL	16 800,00 €	16 250 €	

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

Le caractère exécutoire de cet acte le : - 2 NOV. 2020

Après dépôt en préfecture le :

Après publication ou notification le : - 2 NOV. 2020

REÇU LE :

- 4 NOV. 2020

PREFECTURE FOIX


 Le Maire,
 Paul HOYER

